Image not found or type unknown

accident du travail et cpam ne prend pas en compte mes indemnités

Par **Nikky1961**, le **24/09/2012** à **08:08**

Bonjour,
Je suis en accident du travail. Avant la période de mon accident du travail j'étais indemnisé par pôle emploi pour mon deuxième emploi.or la caisse primaire ne prend pas en compte mes indemnités pôle emploi je perd presque 400 euros depuis le 02/07/2011.Je souhaiterai être informé a ce sujet,le premier mois je n'ai toucher que 518 euros pour un salaire de 773.01 par mois,avant mon accident j'avais un salaire avec mes indemnité pôle emploi 1100.00 euros je suis actuellement dans une situation financière précaire .
Merci d'avance pour votre réponse.
ROGER NICOLE

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **10:50**

Bonjour,
La CPAM ne prend de toute façon pas en compte les indemnités versées par Pôle Emploi mais éventuellement les salaires qui précèdent la période de chômage, il faudrait donc revoir dans quelle mesure cela serait possible...

Par **Nikky1961**, le **24/09/2012** à **11:24**

Bonjour,
la cpam ne veux pas prendre mes salaires d'avant il veulent absolument une feuille de salaire de juin pour un complément de salaire concernant mon deuxième emploi perdu le 11/04/20011 donc au chomâge avant mon accident du 01/07/2011
j'ai fait une autre demande a la cpam est négatif pas de complément de salaire.
merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **11:47**

Il est très difficile de répondre sans avoir le dossier sous les yeux mais a priori c'est effectivement le salaire avant l'accident du travail qui est pris en compte...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés